

## AUTORISATION POUR VENIR CHERCHER UN ENFANT

Les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes en ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

En dehors de ces autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer votre ou vos enfants.

**ⓂMerci de veiller à informer de toute modification de coordonnées et autorisations**

**Auprès du service des Affaires Scolaires**

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom et prénoms de ces personnes, leur lien avec l'enfant et un numéro de téléphone.

Nous soussignons Madame Monsieur : ..... Responsable légal de  
l'enfant (nom/prénom/classe) : ..... autorisons les personnes indiquées  
ci-dessous à venir chercher notre enfant :

<b>Noms des personnes autorisées</b> (prénom + nom de famille)	<b>Lien avec l'enfant</b> (famille, voisin, amis, nourrice)	<b>Téléphone</b>
1/		
2/		
3/		
4/		

Fait le .....

A.....

**SIGNATURE :**